

1. Identification

Identificateur de produit	Urea SuperU™ blend KF10000		
Autres moyens d'identification			
Code du produit	KFC_UreaSuperU_CA_FR		
Usage recommandé	Engrais.		
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Nom de la société	Koch Fertilizer Canada ULC		
Adresse	1400 17th Street East Brandon MB R7A 7C4 CA		
Téléphone	204-729-2900		
Courriel	kochmsds@kochind.com		
Numéro de téléphone d'urgence	Pour une urgence chimique		
	Call CHEMTREC day/night		
	États-Unis	1.800.424.9300	
	Emergency Assist Response	1.204.729.2999	
	To Request SDS	1.316.828.7672	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après utilisation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Urée		57-13-6	60 - 100
Colorant non dangereux		Breveté	0 - 3
Dicyandiamide		461-58-5	< 1

Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique	94317-64-3	0 - 0.1
N-Méthyl 2-pyrrolidone	872-50-4	0 - 0.1
Composant non dangereux	Breveté	0 - 0.1

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.
 Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de la spécification du produit ou des valeurs NPK (azote, phosphore, potassium). La teneur en NPK se trouve sur les bons de commande indiqués, les factures des clients ou les feuilles de spécifications du produit obtenues du fournisseur.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Traiter de manière symptomatique.

Informations générales S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.

Agents extincteurs inappropriés Aucun(e) connu(e).

Dangers spécifiques du produit dangereux L'urée est incombustible dans la plupart des conditions. Cependant, en cours d'incendie, elle peut dégager des gaz irritants/toxiques. Les poussières peuvent s'enflammer à des températures très élevées, mais leur explosion est peu probable (température d'ignition minimale (nuage) = 900 °C).

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies Eloigner les conteneurs du lieu de l'incendie si vous pouvez le faire sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour prévenir la formation de poussières, absorber la chaleur, refroidir les récipients et protéger les matières exposées à l'incendie.

Risques d'incendie généraux Le produit en vrac n'est pas combustible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage. Récupérer la poussière en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque.

Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et endiguer pour une élimination ultérieure. Pelleter le matériau dans un conteneur à déchets. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter une exposition prolongée. Assurer un bon entretien ménager.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Le stockage de longue durée à des températures supérieures à 36 °C (100 °F) peut détériorer l'efficacité des produits contenant du triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	3 mg/m ³ 10 mg/m ³	Particules inhalables. Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	3 mg/m ³ 10 mg/m ³	Particules inhalables. Total des particules.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	3 mg/m ³ 10 mg/m ³	Fraction respirable. Poussières totales.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	3 mg/m ³	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	TWA	400 mg/m ³	
Poussière (CAS -)	TWA	3 mg/m ³ 10 mg/m ³	Fraction respirable. Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	10 mg/m ³	Poussières totales.

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	100 mg/l	5-hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

En cas de risque de contact : Porter des lunettes de protection contre la poussière.

Protection de la peau	
Protection des mains	En cas de risque de contact : Porter des gants de protection. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.
Autre	Aucune protection de la peau n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Prendre des mesures de précaution pour éviter le contact cutané, en conformité avec de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Protection respiratoire	Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter une protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues. Si la ventilation est inadéquate ou s'il y a un risque d'inhalation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre à particules.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Mélange de granules blanc et bleu clair à moyen.
État physique	Solide.
Forme	Granulés.
Couleur	Blanc. Bleu clair à moyen
Odeur	Légère odeur sulfureuse
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	7.2 (10% dans de l'eau)
Point de fusion et point de congélation	135 °C (275 °F) Se décompose
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Sans objet.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Sans objet.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Sans objet.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	1.32
Solubilité	
Solubilité (eau)	soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.

Autres informations

Densité	47.00 livres/pied ³
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Réagit violemment avec les comburants forts, les nitrites, les chlorures inorganiques, les chlorites et les perchlorates, entraînant un danger d'incendie et d'explosion.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales. Peut dégager graduellement de l'ammoniac. Le produit est hygroscopique et absorbe de l'eau au contact de l'humidité de l'air.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Humidité. Températures élevées. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Acide nitrique Nitrites.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac. Biuret.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	La poussière ou la poudre peut irriter la peau.
Contact avec les yeux	La poussière peut irriter les yeux.
Ingestion	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Dicyandiamide (CAS 461-58-5)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin blanc de Nouvelle-Zélande	> 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat Wistar	> 259 mg/m ³ , 4 heures
Orale		
DL50	Rat Wistar	> 10000 mg/kg > 7000 mg/kg
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Inhalation		
<i>Brouillard</i>		
CL50	Rat	> 5.1 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	3605 mg/kg
Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique (CAS 94317-64-3)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Inhalation		
CL50	Rat Wistar	> 2.1 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat Wistar	> 2000 mg/kg
Urée (CAS 57-13-6)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	14300 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Irritation - corrosion - Cutanée		
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)		Résultat: Légèrement irritant. Espèces: Lapin
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Œil		
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)		Résultat: Modérément irritant. Espèces: Lapin Période d'observation: 14 Jours
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
--------------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves	
Dicyandiamide (CAS 461-58-5)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Selenastrum capricornutum (Pseudokirchnerella subcapitata)	2.04 g/l, 4 Jours
Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 3177 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus	> 1000 mg/l, 96 heures
		Oncorhynchus mykiss	7700 ppm, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	CL50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 21 Jours
Poisson	CL50	Oryzias latipes	> 100 mg/l, 14 Jours

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Scenedesmus subspicatus	> 500 mg/l, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 1000 mg/l, 24 heures
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss	> 500 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	12.5 mg/l, 21 Jours
Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique (CAS 94317-64-3)			
Aquatique			
Algues	CE50	Selenastrum capricornutum	280 mg/l, 96 heures
Crustacés	CE50	Daphnia magna	290 mg/l, 48 heures
	CL50	Daphnia	350 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus	1140 mg/l, 96 heures
Urée (CAS 57-13-6)			
Aquatique			
Algues	CE10	Algues	47 mg/l, 192 heures
Crustacés	CL50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 10000 mg/l, 24 heures
Poisson	CL50	Leuciscus idus	> 6810 mg/l, 96 heures

Persistence et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	-0.54
Urée (CAS 57-13-6)	-2.11

Mobilité dans le sol

Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément aux réglementations applicables. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Dicyandiamide (CAS 461-58-5)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 07-Juin-2017

Date de la révision -

Version n° 01

Avis de non-responsabilité

NOTE : Les informations fournies dans le présent document sont basées sur des données considérées comme exactes à la date de préparation de cette Fiche de données de sécurité (FDS) et ont été compilées conformément aux réglementations gouvernementales identifiant les catégories d'informations à fournir. Cette FDS ne doit pas être utilisée comme notice commerciale par le fabricant ou le revendeur. Aucune garantie expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exactitude ou à la clarté des données et des informations de sécurité ci-avant. Aucune autorisation expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exploitation d'une invention brevetée sans licence. Des informations supplémentaires peuvent être nécessaires pour évaluer d'autres applications du produit, y compris l'emploi du produit en association avec d'autres matières ou dans d'autres procédés que ceux spécifiquement indiqués. Les informations fournies quant aux risques éventuels associés au produit n'ont pas pour but de suggérer que l'utilisation du produit dans une application donnée entraîne nécessairement une exposition ou un risque pour les travailleurs ou le grand public. Aucune responsabilité n'est assumée par le fournisseur quant aux dommages ou blessures résultants d'une utilisation anormale, d'un non-respect des pratiques recommandées ou des risques inhérents à la nature du produit. Les acheteurs ou utilisateurs assument tout risque résultant de l'utilisation, de la conservation et de la manipulation du produit conformément aux lois et réglementations fédérales, nationales et locales, le cas échéant. Les acheteurs et utilisateurs du produit doivent avertir à son sujet tous leurs employés, agents, sous-traitants et clients utilisant ledit produit décrit dans cette FDS.